



# LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

## L'EDITO DE LA PRESIDENTE

### Sommaire :

P1 Editorial

P2-3 Espaces verts et biodiversité



P4 RN13 à Neuilly

P5 T2 : Abattage d'arbres à Saint-Cloud

P6 T15 Domaine de Saint-Cloud



P7 T15 Parc Barbusse à Issy les Moulineaux

P8 Nouvel échangeur et continuité écologique

P9 Comprendre les comptes de la Métropole

P10 PLU déconcertant au Plessis-Robinson

P11 Charte TVB

P12 T10 et grignotage de la forêt ?

### *La défense de la biodiversité urbaine : une cause majeure pour nos territoires urbains*



Nombre de scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme sur la disparition des insectes (près de 80% auraient disparu en Europe), sur la population des oiseaux qui diminue aussi, soit -32% depuis 38 ans, sur la chute des effectifs des chauve-souris de près de 40% en 10 ans. Cette disparition rapide d'espèces cache un drame bien plus grave, celui du risque de voir disparaître entre 40 et 50% du vivant de la surface du globe au milieu du siècle.

Ceci s'explique par le fait qu'il y a des liens étroits entre les espèces animales, végétales et l'homme et qu'il faut parler d'écosystèmes, où chaque espèce interagit avec l'autre sans oublier que la nature rend de très nombreux services à l'homme : alimentation, pollinisation, médicaments, modèles pour de nouvelles technologies, régulation des pollutions, etc. Bernard Chevassus-au-Louis dans son ouvrage récent\* décrit la complexité de la biodiversité en insistant sur l'immense diversité du vivant, sa perpétuelle évolution et sa fragilité.

Se préoccuper de maintenir la biodiversité en ville, qui se densifie sans cesse, peut apparaître une gageure. Les besoins de construire pour des logements, pour les activités économiques afin de limiter les déplacements, se heurtent à la fragmentation des espaces de nature, qui est une menace pour la survie des espèces. C'est pour ces raisons que les lois "Grenelle 1 et 2" imposent la création des trames vertes et bleues pour permettre une meilleure circulation de la faune et de la flore et donc préserver leur biodiversité.

Végétaliser la ville est donc un impératif tout comme le bannissement de l'usage des pesticides mais cela suffit-il ? Non ! Il faut aussi se préoccuper de durabilité pour limiter la fragilité des espèces face aux aléas climatiques ou sanitaires. Il faut prendre en compte, dans le choix des espèces, la continuité entre ville et campagne ou forêts environnantes. Il faut aussi être attentif à la destruction d'habitats sur les constructions. Il faut aussi renforcer les "observatoires du changement" afin de repérer les modifications visibles de la biodiversité et impliquer davantage les citoyens.

Environnement 92 est engagé dans un certain nombre d'actions dans le domaine de la biodiversité en ville incluant celles de quelques associations membres :

- Inventaire des crapauds communs dans la période de migration à l'Etang d'Ursine (*Ursine Nature, Chaville Environnement, Issy l'Ecologie*)
- Recensement des oiseaux des étangs de la forêt de Meudon (*Ursine nature, Chaville environnement*)
- Organisation de conférences grand public et des sorties nature, par des scientifiques et des experts (*Chaville Environnement, Ursine Nature*)
- Mesure de l'indice de biodiversité potentielle de la forêt de Fausses Reposes (*Chaville Environnement*)
- Cartographie des espaces verts et évaluation de leur biodiversité dans les Hauts de Seine - Le cas de quelques communes carencées (*Environnement 92 et Sud Environnement*).

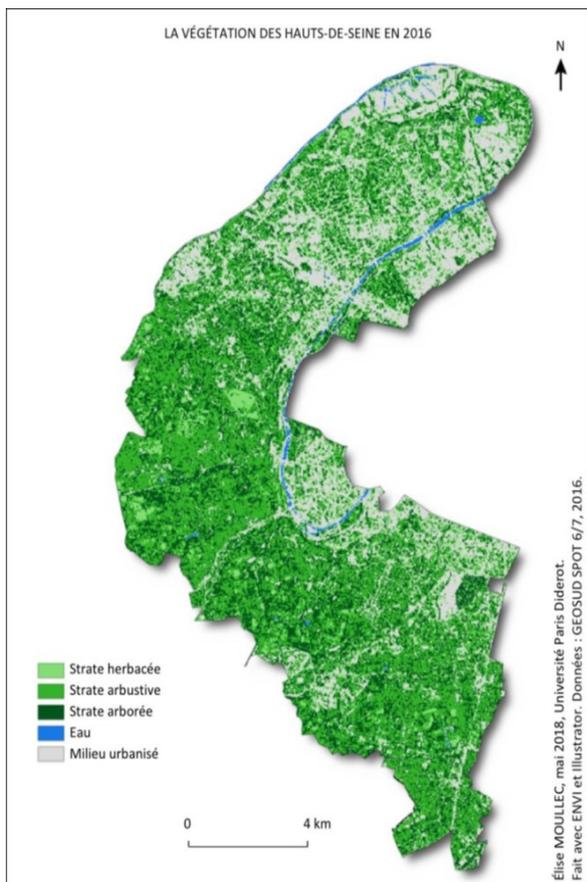
Nous avons donc demandé à l'Agence Régionale de Biodiversité de l'Île de France de devenir un de ses partenaires techniques, ce qui vient de nous être accordé récemment.

**L'amélioration de la biodiversité ordinaire en ville est le levier essentiel de l'adaptation au changement climatique !**

*Irène Nenner*

\*Voir la vie autrement, *Eloge de la biodiversité*, B. Chevassus-au-Louis, Editions de l'Aube 2017.

# Espaces verts et biodiversité dans quelques communes carencées des Hauts de Seine



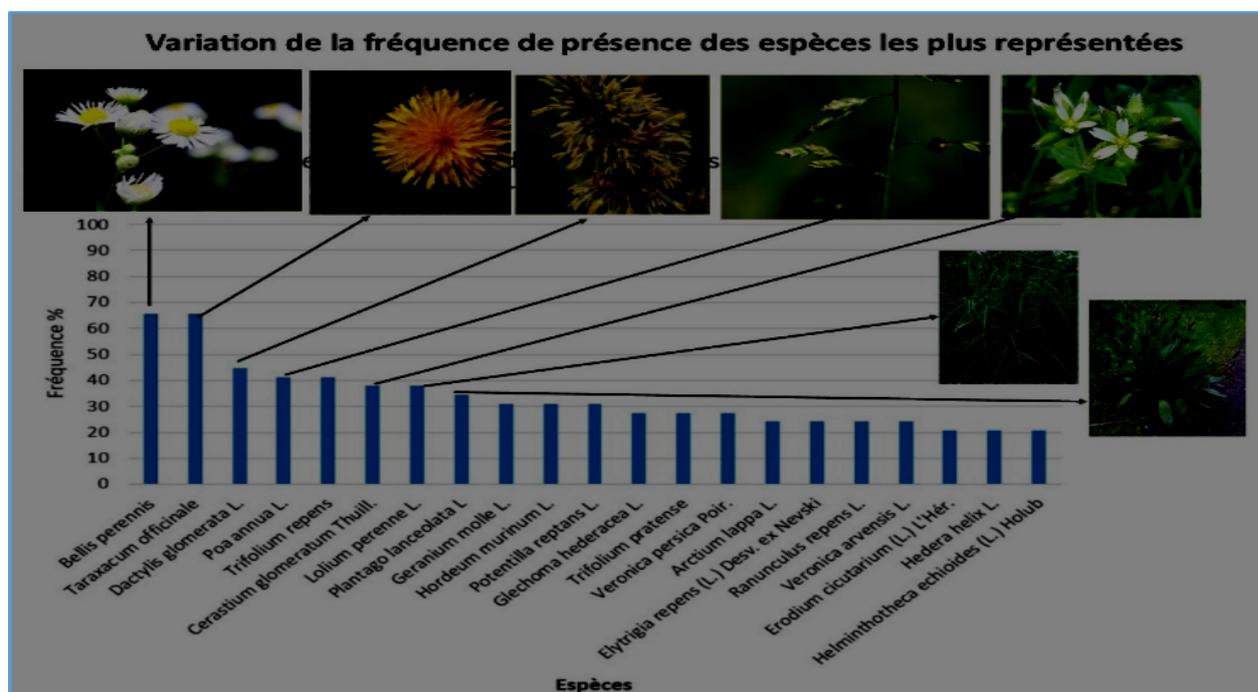
Elise MOULLEC, mai 2018, Université Paris Diderot.  
Fait avec ENVI et Illustrator. Données : GEOSUD SPOT 6/7, 2016.

Le Plan Vert de la région Île-de-France voté en février 2017 explicite une volonté des élus de la région pour réduire le nombre des zones carencées en espaces verts, c'est à dire disposant de moins de 10m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par habitant et accessibles à moins de 15 mn à pied (préconisations de l'OMS). Par ailleurs le futur Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole Grand Paris doit fournir des préconisations liées aux enjeux d'urbanisme et de la **Trame Verte et Bleue**. Les données sur les surfaces d'espaces verts par habitant fournies par l'APUR et l'IAU étant disparates (nomenclature, méthodologie, usage de photo-interprétation), nous avons entrepris en 2018 de produire des cartes à très haute résolution spatiale (images satellite et avion) sans recourir à la photo-interprétation ainsi que la réalisation d'une première étude de terrain sur la base d'un partenariat avec le Pôle image de l'UFR Géographie, Histoire, Économie et Sociétés, Université Paris Diderot- Paris 7. Les premiers résultats extrêmement positifs font l'objet d'un dossier complet qui sera publié prochainement.

Les travaux effectués nous permettent de disposer d'une carte des Hauts de Seine s'appuyant sur des données de 2016 ou pour trois communes carencées dans le sud du département (Boulogne-Billancourt, Bagneux et Bourg-La-Reine). La carte des espaces verts du département avec 1,5 m de résolution est représentée ci-contre.

Nous avons aussi examiné par un algorithme spécifique les déplacements d'espèces animales et identifié des "zones à enjeux" qui seraient potentiellement favorables à instaurer une trame verte par "pas japonais" notamment dans le nord du département.

En plus nous avons réalisé une étude de terrain sur ces trois communes sur le potentiel de biodiversité d'espaces verts afin d'obtenir un nouvel indice, dérivé de l'indice BioMos (Biodiversité - Mode d'occupation des Sols) établi par Clergeau et Lienard en 2011 au service des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement en Île-de-France. La variation de la fréquence de présence des espèces les plus représentées dans les trois communes est montrée sur la figure ci-dessous.



## Espaces verts et biodiversité (suite)

Une des conclusions de cette étude conduit à **proposer une classification des espaces verts avec une pondération des surfaces dépendant de leur intérêt pour la biodiversité**. Cette classification dérivée de celle de Clergeau et Liénard 2011, montre que les espaces de surface inférieure entre 1000 et 5000 m<sup>2</sup> ont un réel intérêt. Une autre conclusion concerne les espaces verts privés que l'on trouve dans les zones pavillonnaires, composante importante de la Trame Verte et Bleue.

**Les cartes à haute résolution et le mode de calcul des surfaces classées selon une classification avec pondération pourraient servir de norme pour les futurs Plan Locaux d'urbanisme Intercommunaux** et fournir des chiffres objectifs sur la réalité des surfaces d'espaces verts par habitant à comparer avec les préconisations de l'OMS. Il reste à trouver dans les communes carencées, à partir de notre analyse des espaces à enjeux cités plus haut, les tracés les plus favorables de trame verte en "pas japonais" intégrant les effets de matrice urbaine, qui forme une barrière hétérogène à la circulation des espèces.

En prenant en compte les opérations de restructuration projetées il serait possible de proposer des créations ou des extensions d'espaces verts et permettant un **développement cohérent de la trame verte en cœur d'agglomération**.

*Elise Moulec, Héloïse Louiset, Pierre Salmeron et Irène Nenner (Environnement 92)*

### Environnement 92 a signé la Charte Trame verte et bleue le 22 septembre 2018 !

**Engagements pour la Charte Trame verte et bleue**  
Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

1. **Connaître et s'associer**  
Identifier les continuités écologiques du territoire et développer une culture commune

2. **Intégrer la biodiversité au cœur des aménagements**  
Utiliser les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement comme outils d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie pour tous

3. **Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes**  
Préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques fonctionnelles partout

4. **Inciter à participer**  
Encourager chacun à contribuer à la restauration et la préservation de la Trame verte et bleue

En vertu de la décision prise le 11 / 07 / 2018.  
par Comité Directeur  
(Président de l'association Espace 92)

ENVIRONNEMENT 92  
(Président de la collectivité ou directeur équivalent) s'engage à :

- respecter les engagements de la Charte Trame verte et bleue détaillées ci-contre,
- promouvoir les valeurs portées par cette Charte,
- participer à sa mise en oeuvre opérationnelle.

A Chailly le 22 / 09 / 2018

Signataire de la Charte  
NENNER Irène  
(Présidente)  
Présidente

Structure animatrice de la Charte Trame verte et bleue  
**Pascale Flamant**  
Présidente de l'association Espaces

www.seine-centrale-urbaine.org

ASSOCIATION ESPACES  
UNION POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

MAIRIE DE CHAILLY  
19 rue de la République  
91110 CHAILLY

iledeFrance

MAIRIE DE CHAILLY  
19 rue de la République  
91110 CHAILLY

Fondation de France

## Reconquête harsardeuse des contre-allées de la RN 13 à Neuilly

De la Pyramide du Louvre à l'Arche de la Défense se dessine un **Axe Majeur qui traverse la ville de Neuilly sur toute sa longueur, soit environ 1,8 km.**

Cet axe, propriété de l'Etat, est actuellement une autoroute de deux fois quatre voies dont le trafic avoisine les 160 000 véhicules par jour et qui apporte des nuisances importantes : pollution sonore et atmosphérique, tranchée inesthétique qui coupe la ville en deux et rend toute traversée difficile et même périlleuse pour certains.



L'enfouissement de la circulation automobile avait été envisagé sous la mandature de Nicolas Sarkozy. NPSE s'y était opposé lors du débat public de 2006 (voir son cahier d'acteur de cette époque) en misant plutôt sur un projet de boulevard urbain. Et finalement, c'est le projet initial qui avait été enterré, faute essentiellement de moyens pour le financer.

Partant de ce constat, le Maire actuel, Jean-Christophe Fromantin, a développé un plan moins ambitieux. Il a obtenu que les contre-allées de cet axe, l'avenue du Général de Gaulle, soient déclassées et qu'elles dépendent, non plus de l'Etat mais des compétences locales. Cela lui a permis de travailler sur le réaménagement des contre-allées et un nouveau projet a été proposé en 2017 dans la cadre d'une enquête publique. Il en résulte principalement :

- Une **diminution de la présence des voitures sur les contre-allées** qui actuellement servent souvent de parking et/ou de moyen d'éviter l'axe central.
- Un **élargissement des trottoirs.**
- Une **végétalisation de l'espace**
- La **création d'une piste cyclable** dans les deux sens, du côté sud de l'avenue.
- L'**aménagement de nouveaux espaces publics.**

Le commissaire enquêteur nommé pour analyser le projet a donné son accord, mais il l'a accompagné d'une série de recommandations et de réserves qui doivent être levées avant le début des travaux, prévu au début de 2019. La CNDP a envoyé un garant pour permettre une meilleure concertation. La réunion récente en a montré encore les limites.

Plusieurs associations et notamment NPSE, ADEBVC, membres d'Environnement 92, et de nombreux habitants ont exprimé des critiques ou des oppositions à ce projet. L'association PAN (Pas d'Autoroute à Neuilly) en particulier considère que ces **travaux très coûteux** (60 millions d'euros) **ne régleront pas les problèmes de pollution.** Certes, sur l'autoroute elle-même, il est prévu que la largeur des voies passera de 3,20 à 2,80m, mais il est difficile d'imaginer que la RN13 se transforme en boulevard urbain pacifié.

D'autres regrettent la disparition prévue d'une fontaine à un rond-point et de certains espaces de convivialité au profit de simples pelouses. Certaines transformations paraissent inutilement coûteuses, sans parler de l'abattage prévu de nombreux arbres.

La détermination de la Mairie est pourtant inébranlable. Mais l'avenir de cet axe majeur dépend en grande partie



des propositions nouvelles de transports en commun, Eole et les lignes du Grand Paris Express qui permettront sans doute de réduire la circulation automobile sur la RN 13.

**Aujourd'hui, les associations d'environnement 92 plaident pour une coulée verte qui traversera La Défense.**

**Ce projet devrait s'inscrire dans cette continuité verte, apaisée et dépolluée.**

*Marion Rothman et Thierry Hubert (NPSE)*

## Abattage d'arbres le long du tramway T2 à Saint-Cloud : Un massacre !

Dans la journée du jeudi 19 juillet 2018, **une quarantaine d'arbres qui poussaient à Saint-Cloud côté ville le long de la ligne du T2 entre la gare des Milons et le passage à niveau au bas de la rue Feudon ont été abattus.**



### Emotion des riverains !

Le 23 juillet, l'entreprise mandatée par la RATP allait abattre l'alignement des arbres côté Seine. Les riverains se sont interposés et ont obtenu l'ajournement de l'opération.

### Pourquoi cet abattage ?

Un arbre mal entretenu situé sur un **terrain privé** est récemment tombé sur les voies, interrompant le trafic pendant environ 3 heures. Suite à cet incident, la RATP aurait décidé d'abattre tous les arbres implantés sur son périmètre à moins de 6 mètres des voies, alors que la règle depuis des décennies est de 4 mètres. Une généralisation de cette consigne conduirait à l'élimination de tous les arbres en bord de voie en milieu urbain.

### Un paysage désolé

Les riverains ont perdu l'écrin de verdure qui était leur cadre de vie, ils sont exposés directement à la vision des

constructions voisines, l'autoroute et la voie ferrée. Ils n'entendent plus le concert quotidien matinal des oiseaux et ne voient plus piverts, écureuils ni rouges-gorges. Les nuisances sonores en provenance des berges de Seine ou de l'autoroute sont plus fortes. Les habitants seront nécessairement exposés à des canicules futures sans les arbres pourvoyeurs de fraîcheur.

### La situation critique des arbres en ville risque de se généraliser !

La RATP a agi unilatéralement. La municipalité n'était pas informée. La pétition locale a suscité certains soutiens politiques et d'ONG mais est-ce suffisant pour arrêter ce massacre ?

La sécurité a bon dos alors que l'abattage des arbres est un dommage que les habitants vont payer pour des dizaines d'années, voir un siècle, durée nécessaire pour qu'un arbre retrouve sa taille initiale.



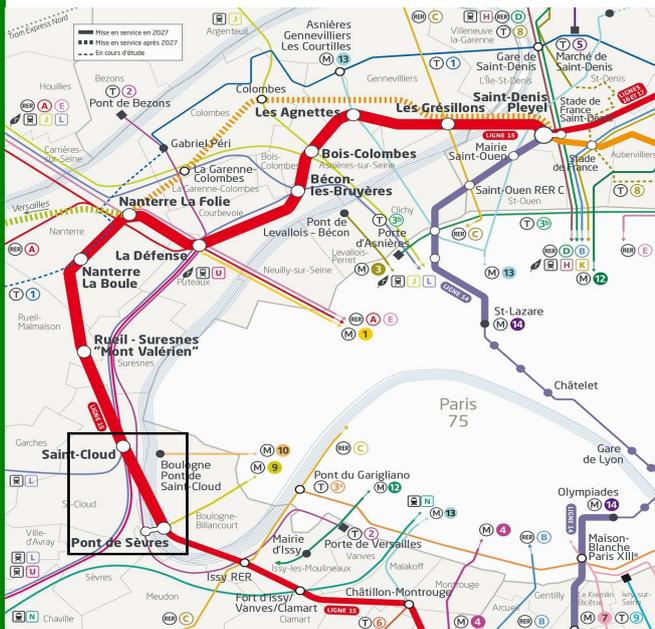
D'autres projets d'abattage sont prévus sur d'autres lignes ferrées et même les berges de la Seine !

**Nous exigeons, au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité et du bien-être des citoyens, l'arrêt total des travaux d'abattage sur l'ensemble de la ligne T2 hébergeant une faune et une flore remarquables en milieu urbain avec des arbres d'essences diverses et une replantation côté ville.**

*Sylvain Coquema (Habitant de Saint Cloud, membre d'Environnement 92)*

## T15 : Impact sur le domaine national de Saint-Cloud

Après le début des travaux de la ligne 15 SUD du futur réseau du Grand Paris Express qui ont démarré à partir de l'île Monsieur vers Boulogne-Billancourt, la Commission des sites du 29 juin dernier s'est réunie pour statuer sur les futurs travaux à engager pour la réalisation de **la ligne 15 OUEST qui reliera dans plus de dix à quinze ans la gare du Pont de Sèvres à la gare de Saint-Denis Pleyel.**



Un premier tracé le long de la Seine avait été envisagé mais en définitive c'est un parcours impactant sérieusement le parc de Saint-Cloud qui a été choisi. La réalisation de la première phase des travaux commencera à Rueil-Malmaison en 2023 et devrait être terminée au-delà de 2030, avec une partie du parcours enterré sous le parc de Saint-Cloud, pour rejoindre la gare de Sèvres.

Il est prévu que **trois ouvrages importants concernant la sécurité, la ventilation et les secours seront implantés dans le parc de Saint-Cloud, domaine national doublement classé.**

Le premier ouvrage qui sera implanté au niveau de la statue Mac Cormack, en bas de la colline, nécessitera des travaux très importants et un trafic de camions de déblais pendant une longue durée. Des arbres seront abattus et l'environnement durablement dégradé.

Le deuxième ouvrage est beaucoup plus important et se situera sous les jardins du Trocadéro, à l'extrémité nord-est du domaine. Les jardins de la terrasse devront être redessinés. Il est précisé dans le rapport de l'inspectrice des sites que « des précautions seront prises pour impacter le moins possible les arbres en place ». En outre, le nécessaire comblement des carrières souterraines situées au droit du futur tracé qui, à cet endroit, passera à 70 mètres sous la surface, impliquera des travaux de terrasse-

ment et de bétonnage considérables. Une troisième zone de chantier est d'autre part annoncée dans le secteur des serres du Trocadéro (5000 m<sup>2</sup>). Une modification « provisoire » de la topographie des lieux sera donc nécessaire. Beaucoup d'arbres situés en périphérie de cet énorme chantier seront impactés par ces travaux. Les allées actuelles menant à ces chantiers seront fortement dégradées pendant une longue durée (quatre ans minimum).

Beaucoup de promesses de retour à l'état primitif des zones concernées sont annoncées mais en ce qui concerne l'ensemble architectural des terrasses, par exemple, il est permis de douter que la recherche d'une intégration optimale des travaux finis dans l'existant soit vraiment effective. Quant au sort réservé aux serres du Trocadéro, il est permis de s'interroger. D'autre part, la noria des camions qui parcourront une partie du parc pendant plusieurs années sur un dénivelé de plus de 80 mètres entre la Seine et la gare de Saint-Cloud vont détériorer gravement les sols qui seront très difficiles à restaurer. Ces travaux vont en outre induire une grande quantité de déblais difficile à évacuer.

**Le domaine national de Saint-Cloud va donc être fortement lésé durant les années de travaux** qui ne devraient pas commencer avant 2026 si le timing annoncé est respecté, ce dont il est réaliste de douter. Ce projet a pourtant été validé par les responsables du domaine et par ceux du Centre des monuments nationaux. La Société du Grand Paris a donné de son côté de nombreuses assurances qui ont amené l'inspectrice des sites du 92, Madame Joëlle WEILL, à proposer aux membres de la Commission de donner un avis favorable au projet avec demande de précisions sur quelques points qui posent problème.



La Commission a voté majoritairement pour ce projet, à l'exception de trois associations environnementales dont la nôtre qui ont voté contre.

Jean-Marie Blin (ADEVAM, Environnement 92)

## T15 Visite au Parc Henri Barbusse en travaux (26 août 2018)

Dans le numéro de juin 2018 de la Lettre d'Environnement 92, nous avons alerté sur l'importance des travaux effectués dans le parc Henri Barbusse à Issy les Moulineaux, dans un secteur de bois classés au motif de la réalisation du métro du Grand Paris Express.

Pour la bonne information des lecteurs, il a paru utile de leur faire connaître les constats d'une visite effectuée cet été dans le parc. C'est affligeant et instructif.

Le parc fourmille d'activités de chantier. Le reportage photos\* montre le nombre de camions et voitures stationnés ou circulant dans l'allée centrale du parc à 11 heures du matin. Précisons que les véhicules n'ont pas été photographiés plusieurs fois.

Je m'informe auprès d'un responsable du groupement Artemis (assistants à la maîtrise d'ouvrage) qui prenait également des photos, rejoint plus tard par le responsable du chantier et je précise que je suis membre d'une association de protection de l'environnement.

- Actevi : vous aussi vous prenez des photos ? Vous trouvez ça normal ?
- Ce n'est que provisoire. On déplace seulement une statue. On a rétréci l'allée principale parce qu'il y a une canalisation qui est bouchée. On va vous la refaire (les isséens apprécieront ce geste gracieux ...).
- Actevi : mais que faites vous de la sécurité ? Les enfants, les passants ?
- Mais on roule au pas !
- Actevi : mais enfin, à l'extérieur il y a un parking et tout devait passer par le haut !
- Oui mais maintenant l'escalier est condamné (ils n'ont pas remarqué l'existence des 2 escaliers métalliques provisoires qu'ils ont eux-mêmes construits ? Sont-ils également dangereux pour que tous ces messieurs vigoureux préfèrent ne pas les emprunter ?...)
- Actevi : et cette voiture noire, elle ne pouvait pas se garer rue de l'Égalité ?
- Cette voiture noire, c'est le chef de chantier ! Vous comprenez, il est pressé !
- Poussez-vous Madame, laissez passer le camion !
- Actevi : je suis sur une allée piétonne ! je ne me pousserai pas !
- Il va vous écraser !



....

- Actevi : Et quand le métro sera en service, les véhicules de secours, ils passeront aussi par l'allée principale ?

- Non ils passeront par l'esplanade, il y aura là un accès direct vers le bâtiment en dessous (cette entrée/sortie ne figure pas sur les esquisses du power point présenté en réunion en janvier. Qui dit vrai ?)

- Artemis : Moi j'aurais été content qu'on me fasse ça en Irlande. Vous avez de la chance, le maire nous a demandé de supprimer cet escalier horrible. Et dans 10 ans ce sera très beau ! Il y aura de la végétation sur les murs et tous les arbres supprimés seront remplacés, et puis sur le bâtiment il y aura une belle esplanade.

- Actevi : En Irlande, c'est vert, et un peu de béton, ce n'est pas dérangeant. A Issy nous manquons de verdure et vous êtes en train de saccager un parc municipal classé ! Quant à votre esplanade ce sera encore une étendue de béton, avec quelques jardinières. Aucun arbre en pleine terre. Et votre mur végétal on voit ce que cela donne à l'auditorium : en été ça va, mais en hiver c'est la bérézina ! tout semble mort.



...

- Mais on profite des congés d'été pour avancer ! il n'y a personne dans le parc !

- Actevi : Monsieur, avec ces travaux, c'est normal qu'il n'y ait plus personne !

- CEPANOUS ! on nous demande de faire, alors on fait (le fameux CEPANOUS, bien connu à Issy ; le coupable c'est toujours quelqu'un d'autre !).

...

- Mais Madame, l'ouvrage annexe, ce sont les pompiers qui l'imposent là !

- Actevi : Oui, le puits de secours, bien sûr. Mais cet immense bâtiment de 50 m de long, vous aviez place de la Résistance, en bord de Seine, tout l'espace nécessaire pour l'implanter. Il n'aurait gêné personne !



...

- Actevi : et l'escalier ?

- L'escalier sera construit vers le local du jardinier. Il sera peut-être en béton.

- Actevi : que faites-vous pour l'accès des personnes âgées, des poussettes, des handicapés ?

- Ils feront le tour, ils passeront par en bas, on en a discuté en réunion ; il y avait un escalier, on fait un escalier.

- Actevi : et vous appelez ça une entrée principale ?

- Oui

- Actevi : Une entrée principale qui exclut les poussettes, les personnes âgées et les handicapés ? C'est honteux !

Je reviens chez moi édifiée...

Nous constatons que des véhicules sont stationnés notamment devant le théâtre des marionnettes, l'aire de jeux des enfants (2 camions), autour de la rotonde, le tout avec la bénédiction du maire qui limite la circulation à 30 km /heure dans l'allée centrale, jusqu'au 20 août par arrêté (...mais on est le 24 août, on peut donc dépasser la vitesse limite !), et qui, sur sa page facebook annonce avoir visité cet été trois chantiers à Issy les Moulineaux. Bizarrement pas celui du parc Barbusse. Il ne doit pas en valoir la peine...

Que dire d'une municipalité si peu soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses administrés ?

On ne pense qu'aux nouvelles technologies : on pense à fermer ses volets à distance pour se protéger du soleil, mais pas à laisser pousser des arbres en pleine terre pour avoir de la fraîcheur.

Maryvonne Brison (ACTEVI)

\*Site d'ACTEVI – <http://actevi.fr>

## Requalification de l'échangeur A14-A86 et continuité écologique

Le projet de requalification de l'échangeur A14-A86 conduit par l'État (\*), avec la participation financière des collectivités locales et de l'Établissement public Paris La Défense, ignore l'une des orientations d'aménagement et de programmation du secteur des Bords de Seine à Nanterre, celle relative à la **trame verte et bleue**.

L'échangeur est sur la trajectoire de l'Axe Vert imaginé des Tuileries à la Seine par les documents d'urbanisme : **un trajet continu pour les circulations douces au milieu d'une verdure abondante** ; une promesse de bonheur !

À Nanterre il se trouve précisément sur la coulée verte prévue dans le prolongement des Terrasses de l'Axe Seine Arche, elle-même constituant la continuité écologique esquissée pour relier les réservoirs de biodiversité constitués par le Parc André Malraux et le Parc du Chemin de l'Île.

**Le projet de requalification affirme vouloir « Garantir la continuité et la cohérence urbaine entre les zones à proximité de l'échangeur » mais il ignore cet objectif de créer « la coulée verte de l'axe historique Seine Arche, en tant qu'espaces verts et de loisirs » inscrit au SDRIF et repris dans le PLU de Nanterre.**

L'état initial, au sens des documents d'urbanisme, des sites des Bords de Seine est caractérisé par :

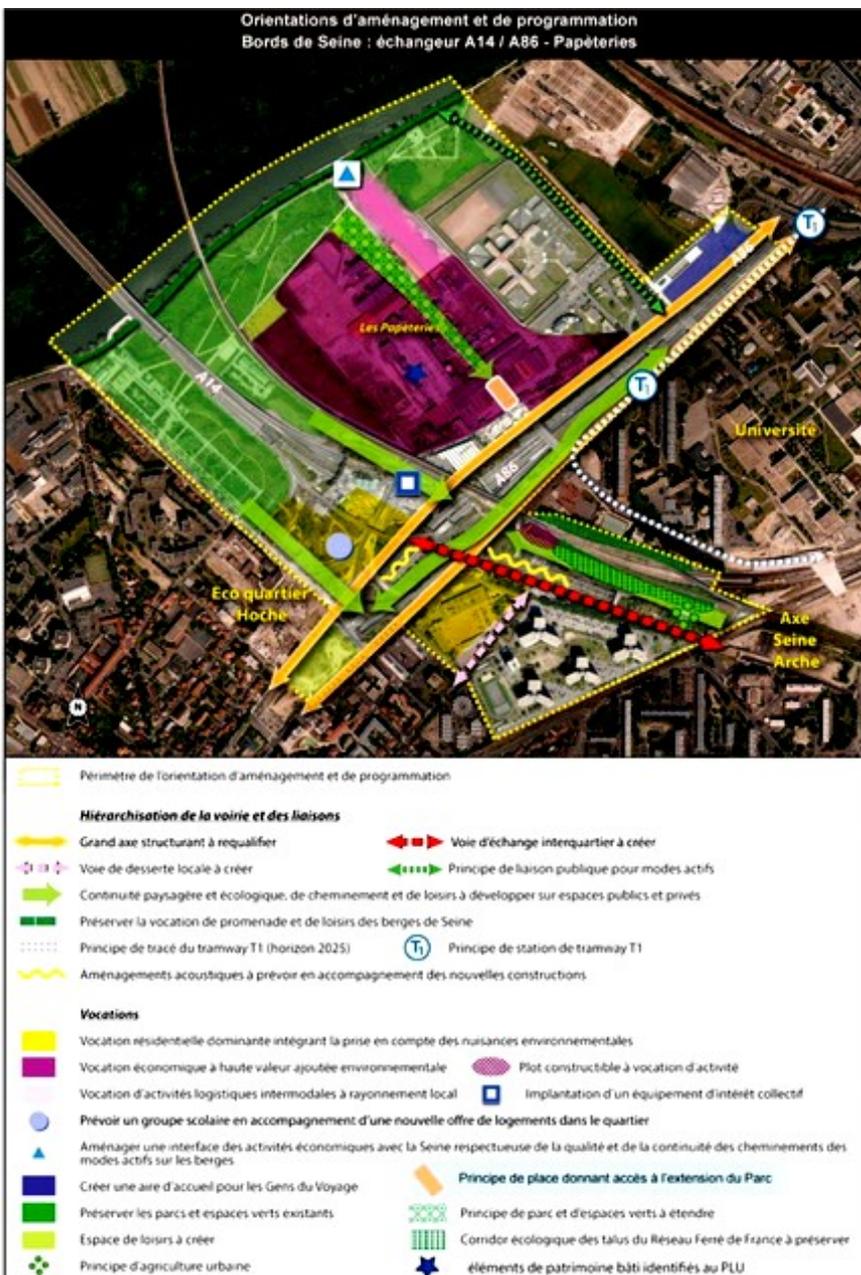
- l'existence de deux zones vertes aux abords du site de l'échangeur, à l'ouest, le Parc du Chemin de l'Île, espace naturel sensible, et à l'est, le Champ de la Garde sur le remblai du tunnel de l'A14 ;
- l'identification, par l'inventaire écologique effectué dans le cadre de la ZAC Seine Arche « d'une biodiversité globale intéressante à conforter et développer par les parcs et espaces verts ; des habitats naturels coupés par des infrastructures et un travail à entreprendre pour les relier par des corridors biologiques ; un recensement de plusieurs espèces protégées dans les friches de l'échangeur A86-A14. »

De plus, les prescriptions graphiques de l'OAP des Bords de Seine soulignent en particulier :

- les continuités paysagères et écologiques, de cheminement et de loisirs à développer sur des espaces publics et privés, schématisées par de larges flèches vertes qui relient le Parc au Champ, en franchissant l'échangeur ;
- le corridor écologique du talus du Réseau Ferré de France à préserver, marqué par une trame de points verts ;
- le principe d'agriculture urbaine identifié par un symbole vert ; en fait, plutôt qu'un principe, c'est une pratique réelle, développée depuis une dizaine d'années par l'association Parandà Oulam – La ferme du Bonheur, selon une démarche scientifique, pédagogique et sociale.

Le projet de requalification de l'échangeur doit donc prendre en compte,

- la préservation des espèces naturelles identifiées lors de l'Étude d'impact de la ZAC, et
- la perspective de continuité de la coulée verte et du corridor écologique définies au PLU.



**L'ingénierie autoroutière a montré ailleurs sa capacité à insérer la nature (flore et faune) dans ses ouvrages ; nous escomptons qu'elle sache le faire dans ce projet. Nous sommes aussi en droit d'attendre de l'État la conformité aux textes réglementaires et à la doctrine « ERC, éviter – réduire – compenser les impacts sur le milieu naturel de tout type de plan ou de projet ».**

**Bernard Perraudin (Président ACRI Liberté)**

(\*)<http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/presentation-du-projet-r523.html>

Coût total : 64,0 millions d'euros ; participations : 17,0 m€ l'État, maître d'ouvrage du projet ; 17,0 m€ la Région Île de France ; 20,0 m€ l'Établissement public Paris la Défense au titre de la ZAC Seine-Arche ;





# TRAME VERTE ET BLEUE ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DU BASSIN VERSANT PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

La Trame verte et bleue, un outil d'aménagement pour le maintien de la biodiversité

Les espèces végétales comme animales ont besoin de circuler au sein des espaces naturels pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique. Leurs déplacements sont limités par l'étalement urbain qui entraîne une dégradation de la qualité des habitats naturels et des continuités écologiques. Afin d'améliorer ces continuités, la Trame verte et bleue, identifie les espaces qui les composent et fixe leurs objectifs de préservation ou de restauration.

## La Charte Trame verte et bleue Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

L'association Espaces anime la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle du bassin versant de la Seine centrale urbaine grâce à la Charte de l'eau depuis 2013 et au Contrat de bassin depuis 2014 et depuis le printemps 2018, grâce à la Charte Trame verte et bleue.

Soutenus par la Région Ile-de-France, la Driea et la Fondation de France pour l'exemplarité de la concertation engagée, des ateliers de concertation ont eu lieu en 2016 et 2017. Ils ont abouti à la rédaction commune de la Charte Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine, diffusée au printemps 2018. Des acteurs de ce grand bassin versant de la Seine, (villes, Métropole de Grand Paris...), associations et entreprises, dont l'association Environnement 92, ont déjà signé la Charte.

Ils se sont ainsi engagés à mettre en œuvre ses 4 objectifs :

- ◇ Connaître et s'associer afin d'identifier les continuités écologiques du territoire et développer une culture commune
- ◇ Intégrer la biodiversité au cœur des aménagements en utilisant les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement comme outils d'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie pour tous
- ◇ Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes : préserver, restaurer et recréer des continuités écologiques fonctionnelles
- ◇ Inciter à participer et encourager chacun à contribuer à la restauration et la préservation de la Trame verte et bleue.

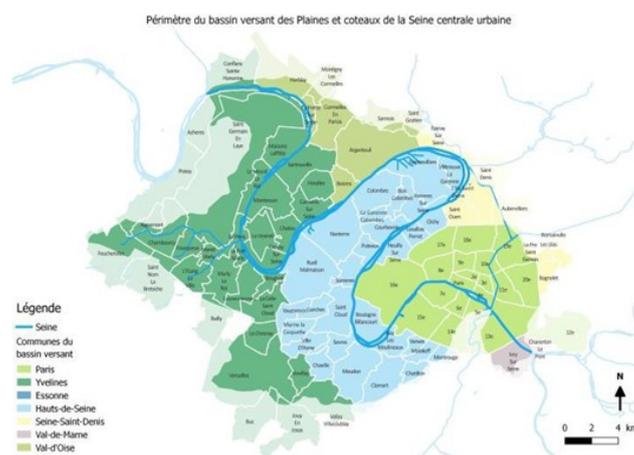
Près de 10 acteurs ont déjà signé la Charte et une dizaine d'autres décisions sont d'ores et déjà en cours. L'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire est primordiale pour apporter plus de cohérence aux actions en faveur des continuités écologiques et des projets de développement des villes.

**Vous souhaitez vous aussi devenir signataire de la Charte TVB ou participer à nos groupes de travail ?**

Pour participer à ces projets vous pouvez contacter la cellule d'animation du contrat de bassin.

[Liliane.thomas@association-espaces.org](mailto:Liliane.thomas@association-espaces.org)

**Association Espaces**  
855 avenue Roger Salengro 92370 Chaville  
Tél. : 01 55 64 13 40  
Plus d'informations sur notre site : [www.seine-centrale-urbaine.org](http://www.seine-centrale-urbaine.org)



## Projet du T10 : risques accrus de grignotage de la forêt

Des bruits non actuellement confirmés circulent concernant le projet de T 10 dans sa future traversée du bois de Meudon.

D 'après ces bruits, il serait question, sur l'avenue Trébignaud (D2), de réaliser en plus de l'emprise du Tram entre le Carrefour Beaujard et la Place du Garde, trois voies routières alternées sur toute la longueur de la voie, au lieu de deux fois une voie, avec des passages à trois voies localisés, comme prévu dans le dossier de l'enquête publique.

Autre bruit, la partie ouest du trottoir de cette même avenue (large espace actuellement vert, partiellement arboré et réservé au cimetière intercommunal par le PLU), entre la rue du Parc et le carrefour Beaujard (environ 250 m), serait destinée au stationnement d'autocars (le grand stade de la Plaine à Clamart est à proximité).

Ces évolutions conduiraient à un grignotage d'espaces naturels et une artificialisation des sols supplémentaires !

**Un démenti public des autorités concernées serait le bienvenu....**



**Directrice de la publication** : Irène Nenner

**Rédactrice en chef** : Pascale Murugaiyan (06 75 84 28 71)

**Comité de lecture** : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Pierre Tripier, Anne Sauvey-Cheissoux.

**Photos** : Agnès Bauche, Jean-Marie Blin, Maryvonne Brison, Sylvain Coquema, Yann Fradin, Gérard Fronteau, Thierry Hubert, Nathalie Launay, Pascale Murugaiyan, Bernard Perraudin, Marion Rothman, Pierre Salmeron, TCP, Liliane Thomas.

**Rédacteurs** : Jean-Marie Blin, Maryvonne Brison, Sylvain Coquema, Yann Fradin, Gérard Fronteau, Bernard Garmirian, Thierry Hubert, Nathalie Launay, Héloïse Louiset, Elise Moullec, Irène Nenner, Bernard Perraudin, Marion Rothman, Pierre Salmeron, Liliane Thomas.

*Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985  
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.*